



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h52**

Secrétaire : **Émilie BRICOUT**

CULTURE

DL.22.096 - Convention avec l'Association familiale d'Ingré pour la gestion des boîtes à livres

Arnaud JEAN expose :

La présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles, la ville, en qualité de propriétaire met à la disposition de l'association citée ci-dessus les équipements suivants à titre gracieux :

- Un local de stockage (ancienne cabine téléphonique) situé sur le parking de Carrefour Market
- Un local de stockage (mobilier extérieur) situé dans le square des Jardins du Bourg
- Un stock de livres donné par les habitants d'Ingré, et auparavant stocké à la Bibliothèque Municipale

L'association s'engage à Alimenter et gérer les boîtes à livres de livres de la commune.

Après présentation en commission « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » 30 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

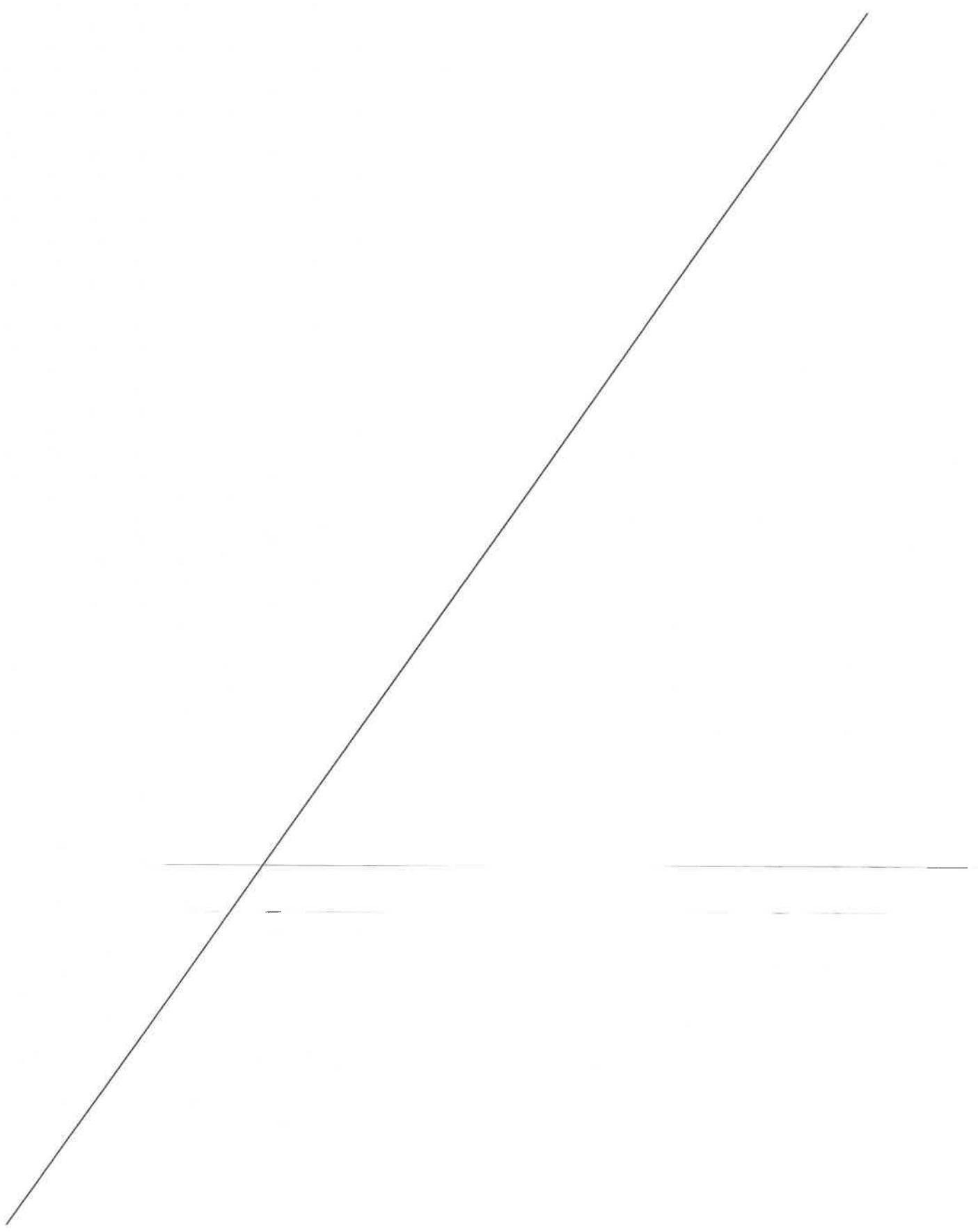
INGRE, le **13 DEC. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **14 DEC. 2022**

Notification le : **14 DEC. 2022**

14 DEC. 2022
Le Maire
Christian DUMAS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_096
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Convention avec l'Association familiale d'Ingré pour la gestion des boîtes à livres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_096-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_096-DE-1-1_0.xml	text/xml	904
Nom original :		
DL.22.096 - CULT - Convention avec l'Association familiale d'Ingré pour la gestion des boîtes à livres.pdf	application/pdf	310451
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_096-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	310451

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 13h37min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 13h37min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 13h37min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 13h37min20s	Reçu par le MI le 2022-12-14